



Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes (SALA) 2018, Convention sur certaines armes classiques

Echange de vues général

Genève, 9 avril 2018

S.E. Sabrina Dallafior
Représentante permanente de la Suisse
auprès de la Conférence du désarmement

Monsieur le Président,

Nous sommes ravis de vous voir à nouveau présider ce Groupe d'experts gouvernementaux (GEG). Soyez assuré du plein soutien de ma délégation.

Sous votre habile direction, nous avons abordé la problématique des SA(L)A dans un cadre formel pour la première fois en 2017. Les discussions ont été constructives et ciblées. Malgré des conditions difficiles, en particulier à cause du temps à disposition réduit de moitié dû aux contributions financières impayées, le GEG a été capable d'adopter des conclusions et recommandations contenant un certain nombre de compréhensions communes, et à jeter les bases pour la poursuite de son travail.

Le GEG a notamment confirmé que le **Droit international humanitaire (DIH)** s'applique aux systèmes d'armes autonomes (SAA), que les Etats **restent responsables** du développement et de l'utilisation des SAA, et qu'ils doivent **garantir la responsabilité de l'utilisation des SAA comme pour tout autre système d'arme [...]** en vertu du droit international applicable, en particulier le droit international humanitaire. La réaffirmation par les Hautes Parties contractantes de la validité du DIH et de l'obligation de garantir la responsabilité – même si évident de notre perspective nationale – représente **un élément**

clé sur lequel baser le travail futur. La Suisse a longtemps suggéré de **mettre la conformité avec le droit international au centre du débat sur les SAA dans le cadre de la CCAC**, et d'**identifier les mesures appropriées avec pour objectif de garantir et de faciliter le respect du DIH**.

Le GEG a également décidé l'année dernière de cibler les travaux à venir sur **la caractérisation des SAA**, de plus amplement évaluer **l'interaction homme-machine**, et de continuer à examiner les potentielles **applications militaires**. Se concentrer sur de tels sujets clés est essentiel pour faire avancer nos efforts.

Nous sommes convaincus que le programme de travail que vous avez élaboré va permettre au groupe d'aborder ces éléments et d'accomplir des progrès significatifs en 2018. Ma délégation se réjouit également des diverses **contributions de la société civil et du monde académique**, y compris des événements parallèles qui complètent les sessions de travail du GEG.

Monsieur le Président,

Alors que nous saluons les résultats du GEG de l'année passée et la poursuite de ses travaux cette année, il est clair que **les vues diffèrent dans la salle** sur une série de problématiques. Nous espérons que nos discussions vont contribuer au développement d'une **compréhension commune des défis posés par les SAA**, et de la potentielle **réponse que la CCAC peut apporter à ces défis**.

Comme nous l'avons déclaré l'an passé, nous sommes d'avis que la CCAC devrait travailler en direction de résultats concrets – des documents de travail de notre propre délégation aussi bien que ceux d'autres participants contiennent un certain nombre d'idées pertinentes. Bien que nous soyons flexibles concernant la structure et la forme de tels résultats, nous continuons de croire qu'une **déclaration politique par la CCAC** serait un prochain pas atteignable et pragmatique. Une déclaration politique constituerait un premier accomplissement. Elle devrait nous permettre de valider les compréhensions clés, affirmer un certain nombre de principes et nous guider sur la voie à suivre.

Les éléments clés d'une telle déclaration pourraient inclure:

- une **définition de travail** des SAA qui clarifie quels systèmes sont couverts par nos discussions ;

- une **compréhension commune de ce que l'autonomie dans le cycle de ciblage signifie**;
- un engagement de la part des Hautes Parties contractantes **qu'elles maintiendront le niveau et le degré d'implication humaine nécessaire afin de garantir que les SAA respectent en tout temps le DIH et autre droit applicable, sachant que ce contrôle peut être exercé dans la phase de développement et/ou de l'emploi de ces armes** ;
- une réaffirmation par les Hautes Parties Contractantes de leurs engagements de pleinement mettre en oeuvre et se conformer au droit international, en particulier le DIH ;
- dans l'optique de garantir cette conformité, une **réaffirmation des obligations d'examiner la licéité des nouvelles armes** et de déterminer si leur emploi pourrait dans certaines ou dans toutes circonstances contrevenir au droit international existant ;
- toujours dans l'optique d'assurer la conformité, **travailler sur des bonnes pratiques, des standards techniques, et autres mesures appropriées**. Par exemple, concernant l'examen de licéité (de nouvelles armes), il serait intéressant d'identifier les méthodes standards et les protocoles de test des systèmes d'armes autonomes prenant en compte leurs caractéristiques uniques.

Cette liste est bien entendu non exhaustive. Un telle déclaration politique peut difficilement être négociée du jour au lendemain et demandera un important travail. Mais le fait d'œuvrer à un résultat pratique pourrait conférer une nécessaire orientation à notre action et servir de plateforme à un travail concret.

Merci pour votre attention.